



Traité 'Halla

Michna 10 - Chapitre 3

הַנוֹטֵל שְׂאֹר מֵעֶסֶת חֲטִיִּים וְנוֹתֵן לְתוֹךְ עֶסֶת אֲרִז, אִם יֵשׁ בָּהּ טַעַם דָּגָן, תֵּיבֵת בַּחֲלָה; וְאִם לֹא, פְּטוּרָה. אִם כֵּן, לָמָּה אָמְרוּ: הַטָּבֵל אוֹסֵר כָּל שֶׁהוּא? מִין בְּמִינוֹ; וְשֶׁלֹא בְּמִינוֹ, בְּנוֹתֵן טַעַם:

Celui qui prend la levure d'une pâte à base de blé et qui la met dans une pâte à base de riz, au cas où elle a le goût du blé, elle est soumise à la 'Halla ; si ce n'est pas le cas, elle en est dispensée. S'il en est ainsi, dans quel cas [nos Sages] ont dit qu'un produit qui n'a pas subi le prélèvement (tévèl), si infime soit-il, rend interdit ce dans quoi il se mélange ? C'est vrai pour les produits d'une même espèce (mine bémino) ; mais en cas de mélange avec une espèce différente (mine béchééno mino), cela dépend du goût.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions